

## **SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT POUR LA PARTICIPATION AU SONDAGE !**

Vous avez été nombreux à répondre au sondage qui traitait de la Politique familiale et de la démarche Municipalité Amie des aînés; le Conseil municipal vous en remercie.

Aussi, nous pouvons affirmer avec conviction que les résultats obtenus reflètent vraiment l'opinion de la population, car la répartition des répondants dans chacun des groupes d'âge est en proportion de la population réelle. En plus, il y a des gens de toutes conditions qui y ont répondu : salariés, propriétaires d'entreprises, agriculteurs, résidents qui sont nés ici, personnes qui sont des résidents depuis peu ou plus longtemps, gens de tous niveaux de scolarité, hommes, femmes, couples et familles. Donc il ne s'agit pas de résultats qui sont le fruit d'une seule partie de la population.

Le comité est à terminer son analyse et déposera son rapport à la Municipalité tel que prévu le 31 mars. Au cours du mois d'avril, le Conseil municipal adoptera un plan d'action et par la suite, diverses actions seront mises de l'avant. Nous vous tiendrons informés.

En attendant, voici quelques informations susceptibles de vous intéresser.

- 989 personnes ont répondu au questionnaire dans son entier. En plus, 263 personnes ont complété la section AÎNÉS.
- 178 jeunes entre 5 et 18 ans ont complété la section JEUNES et 61 résidents saisonniers ont expédié un questionnaire complet.
- Le taux global de participation est de 35,9 %, mais selon les groupes d'âges nous avons eu entre 22 % et 53 % de participation.
- 944 commentaires nous sont parvenus en plus des réponses.
- Les personnes qui ont laissé leurs coordonnées ont eu ou auront un suivi personnalisé.
- Tous les autres commentaires ont été compilés et sont très utiles pour documenter plus en détail les recommandations qui seront faites au Conseil municipal.

Il s'en dégage donc des pistes qui rejoignent le plus grand nombre d'adhésions et qui répondront aux attentes de la population pour le plus grand bien en terme de qualité de vie à Sainte-Luce !

## SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT

### INFORMATIONS MUNICIPALES

- Congés fériés
- Terrains de sinistrés à vendre
- Conseil municipal
- Ouverture des bibliothèques
- Lumières de rues défectueuses
- Pompiers à temps partiel
- Ventes de garage
- Prochains versements des taxes municipales
- Collecte des résidus verts
- Collecte des encombrants
- Permis et certificats
- Enlèvement des abris temporaires
- Programme *Changez d'air*
- Que faire pour éviter un incendie
- Cellule de mentorat de la Mitis
- Campagne de sensibilisation aux élections municipales 2013

### COMMUNAUTAIRE

- Inscription au soccer été 2013
- Camp de jour estival
- Club des 50 ans et plus : ass. Générale, cabane à sucre et soirée de danses
- Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce
- Bottin des étudiants-es au travail
- Offres d'emplois pour étudiants
- Relâche scolaire: merci aux partenaires
- Un mot de votre bibliothèque du secteur Sainte-Luce
- Plan d'intervention en sécurité civile
- Un printemps inattendu à Sainte-Luce
- Fabrique de Sainte-Luce, trois événements à ne pas manquer
- Columbarium extérieur

### EMPLOIS DISPONIBLES À LA PEPINIÈRE

# Informations municipales

## CONGÉS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité, des travaux publics ainsi que le Centre Gabriel-Nadeau, seront fermés pendant les périodes suivantes:

Vendredi 29 mars au lundi 1<sup>er</sup> avril: Pâques  
Lundi 21 mai: Journée nationale des Patriotes

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

## TERRAIN DE SINISTRÉS À VENDRE

Suite au sinistre du 6 décembre 2010, la Municipalité a acquis plusieurs terrains de sinistrés. Ces terrains ne peuvent recevoir de nouvelles constructions, mais peuvent servir de passages. Un terrain est mis en vente au prix plancher de 123 \$, représentant les frais que la municipalité a payés pour en faire l'acquisition. Le terrain sera vendu au plus offrant.

Vous devez transmettre au soussigné votre offre dans une enveloppe cachetée, portant la mention « Proposition terrain route du Fleuve », avant le vendredi 19 avril 2013.

Le terrain offert est le suivant :  
- 130, route du Fleuve Est lot 3 464 288

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le soussigné.

Jean Robidoux, Directeur général  
Municipalité de Sainte-Luce  
1, rue Langlois  
Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0  
Téléphone : (418) 739-4317  
Courriel : jeanrobidoux@hotmail.fr

## CONSEIL MUNICIPAL

Gaston Gaudreault	maire
Ovila Soucy	siège no 1
Jocelyn Ross	siège no 2
Nathalie Bélanger	siège no 3
Pierre Beaulieu	siège no 4
Martin Claveau	siège no 5
Fidèle Tremblay	siège no 6

## OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES



Sainte-Luce-sur-Mer  
Mercredi 19 h à 21 h et dimanche 10 h à 12 h

Secteur Luceville  
Mardi 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi 19 h 30 à 21 h

## LUMIÈRES DE RUES DÉFECTUEUSES



Les lumières de rues à Sainte-Luce sont au sodium haute pression. Habituellement, lorsque leur fin de vie utile arrive, elles s'éteignent et s'allument continuellement.

Pour connaître les lampes défectueuses, la Municipalité compte sur la collaboration des citoyens pour l'en informer. Les dispositions sont alors prises afin qu'elles soient réparées dans un délai raisonnable.

Pour déclarer une lumière de rue brûlée, nous vous prions de communiquer rapidement au bureau municipal de Sainte-Luce par téléphone au numéro (418) 739-4317 ou par courriel à l'adresse: [sainte-luce@sainteluce.ca](mailto:sainte-luce@sainteluce.ca)

Votre collaboration est appréciée.

## POMPIERS À TEMPS PARTIEL



Le service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Luce est constamment à la recherche de nouveaux candidats pour devenir pompiers et pompières.

Si vous aimez aider les personnes et le travail d'équipe, vous êtes peut être un candidat idéal pour un poste au sein de notre brigade incendie. Vous pouvez nous contacter au (418) 739-4317 pour plus d'informations.

Votre service de sécurité incendie



# Informations municipales (suite)

## VENTES DE GARAGE

Ces ventes en plein air cadrent dans l'effort de protection de l'environnement moderne. Le fait de revaloriser ces objets évite l'envoi de plusieurs d'entre eux vers un site d'enfouissement où ils ne seraient que déchets et polluants.

Au delà de la perspective environnementale, les ventes de garage ont un aspect social très important. Elles permettent de resserrer les liens entre les individus d'une collectivité et par le fait même, de favoriser le dynamisme et le tissu social local.

Au niveau économique, elles offrent une vitrine intéressante pour les artisans et commerçants locaux.

À Sainte-Luce, la vente de biens domestiques et autres articles divers et les installations qui y sont associées pour une période n'excédant pas trois (3) jours consécutifs sont permises entre le 15 avril et le 15 novembre d'une même année, pourvu qu'elles satisfassent aux conditions suivantes :

- a) se situer sur le même terrain que l'usage principal;
- b) le terrain où se déroule la vente et les produits mis en vente doivent appartenir au même propriétaire;
- c) les produits ne peuvent être exposés à l'intérieur d'une marge de recul de 0,5 mètre de toute ligne de terrain;
- d) la possibilité d'exercer cette activité est limitée à trois (3) reprises à l'intérieur de la période décrite au présent paragraphe;
- e) seuls des comptoirs de confection non permanente peuvent être érigés afin d'y exposer les produits. Toutefois, lesdits comptoirs peuvent être protégés des intempéries par des auvents de toile ou autres matériaux similaires;
- f) seule une enseigne d'une dimension maximale d'un mètre carré (1 m<sup>2</sup>) et située sur le terrain même de l'activité de vente peut être installée;
- g) la vente doit se dérouler entre 8 h et 20 h;
- h) le terrain doit être entièrement dégagé et nettoyé au terme de la période de trois (3) jours.

Il ne faut pas oublier également que nous vivons dans un monde moderne et en constante évolution. Des outils comme les journaux locaux, journaux à petites annonces gratuites et Internet (Ebay, Lespac, etc.) existent pour vous aider à vendre vos biens à l'année longue et permettre à une autre personne d'en profiter.

## PROCHAINS VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

Les versements des taxes municipales sont dus le

- 1<sup>er</sup> mai
- 2 juillet
- 3 septembre

Vous pouvez payer au comptoir, par paiement direct (carte de guichet automatique), en argent ou par chèque. Par contre, les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Vous pouvez également payer votre compte dans la plupart des institutions financières, par AccèsD ou en nous postant un chèque.

---

## COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

La Municipalité reprend la collecte des résidus verts le lundi 13 mai prochain, sur tout son territoire. Elle se continuera le deuxième lundi de chaque mois, jusqu'au 11 novembre inclusivement. Dans le cas où le volume des résidus verts est trop grand la collecte se poursuivra le lendemain.

Le volume mensuel autorisé pour chacune des résidences est fixé à 1,2 mètre cube (environ 64 pieds cubes)

Les résidus verts sont les résidus de tonte de pelouse, de jardinage et de raclage ainsi que les feuilles et les branches. Les branches doivent être attachées en paquets.

Nous vous encourageons à laisser la pelouse sur place et tous ceux qui recyclent leurs résidus verts par le compostage, de continuer à le faire.

---

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**Lundi 3 juin 2013**

Veillez déposer vos rebuts la veille.



Ce qui est accepté :

Divans, fauteuils, meubles de patio, tables et chaises, matelas, tapis, appareils ménagers et électroménagers, cuisinières, réfrigérateurs, baignoires, éviers, réservoirs à eau chaude, fournaise.

Le matériel en vrac et les matériaux de construction ne sont pas ramassés. Ils doivent être transportés à l'Écocentre par le citoyen.

# Informations municipales (suite)

## PERMIS ET CERTIFICATS

À l'approche de la saison estivale, nous tenons à vous rappeler que plusieurs types de travaux nécessitent un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Voici quelques exemples de travaux nécessitant un permis de construction :

- Construction d'un bâtiment principal;
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage, remise, serre, etc.);
- Construction d'un patio ou d'une galerie;
- Rénovations intérieures et extérieures (à l'exception des travaux d'entretien mineurs tels que la peinture)

Également, certains travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation, par exemple :

- Travaux d'aménagement paysager tels que la pose d'une clôture et l'excavation du sol;
- Réalisation d'un puits;
- Installation septique;
- Démolition d'une construction;
- Changement d'usage ou ajout d'un usage;
- Installation d'une enseigne;

Travaux en milieu riverain (tous travaux effectués en bordure d'un cours d'eau).

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec l'inspecteur en urbanisme.

Paul Martineau, inspecteur en urbanisme  
(418) 739-4317  
paulmartineau@sainteluce.ca

## ABRIS TEMPORAIRES

### Rappel pour l'enlèvement

Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver de rangement et les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal doivent être enlevés au plus tard le 30 avril.

Votre service d'urbanisme



## CHANGEZ D'AIR!

### Programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois.



Parce que la qualité de l'air c'est important, Sainte-Luce participe au programme et invite ses citoyens à profiter de la remise !

Le programme CHANGEZ D'AIR! offre aux propriétaires d'un vieil appareil de chauffage au bois non-certifié des incitatifs financiers pour le retirer ou le remplacer par un appareil de chauffage plus performant et certifié aux normes environnementales les plus récentes.

Les objectifs du programme sont d'encourager l'utilisation responsable du combustible bois avec des appareils plus efficaces et de meilleures pratiques de chauffage au bois, de réduire les émissions de particules fines, de diminuer de façon significative le nombre de journées de smog hivernal ou de mauvaise qualité de l'air et de contribuer à augmenter l'efficacité énergétique des ménages québécois.

En remplacement d'un ancien appareil de chauffage au bois, la remise offerte est de 500 \$ lors de l'achat d'un appareil de chauffage d'appoint ou de 600 \$ lors de l'achat d'un appareil de chauffage central. Pour le remplacement du système d'évent, une remise additionnelle peut s'ajouter (jusqu'à 100 \$). À titre de municipalité participante, Sainte-Luce invite ses citoyens propriétaires d'un ancien appareil admissible, à se prévaloir de cette remise et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air de notre communauté.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), basée à Saint-Léon-de-Standon, est gestionnaire du programme avec le soutien financier du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), de l'Association des professionnels du chauffage (APC) et des municipalités participantes du Québec.

Coordonnées du programme ;

Site internet : [www.changezdair.org](http://www.changezdair.org)

Téléphone (sans frais) : 1-855-702-7573 (lun-ven 8h30 à 16h30)

Courriel : [info@changezdair.org](mailto:info@changezdair.org)

# Informations municipales (suite)

---

## QUE FAIRE POUR ÉVITER UN INCENDIE

- Ne jamais laisser chauffer d'aliments surtout de l'huile, sans surveillance sur la cuisinière;
- Utiliser une friteuse à contrôle thermostatique pour faire de la friture;
- Mettre les articles pour fumeurs hors de la portée des enfants;
- NE JAMAIS FUMER AU LIT;
- Entreposer les liquides inflammables comme la peinture et les solvants, loin des sources de chaleur;
- Entreposer à l'EXTÉRIEUR les réservoirs d'essence et de propane.

Saviez vous que...

- La majorité des décès dans les incendies surviennent la nuit pendant que l'on dort;
- La fumée peut prendre seulement 3 minutes pour envahir toute la maison;
- La majorité des décès dans les incendies sont causés par la fumée et non par le feu;
- Le seul moyen d'être averti à temps est d'avoir un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps.

Votre service de prévention des incendies

## CELLULE DE MENTORAT DE LA MITIS :

### Des mentors à votre écoute

La Cellule de mentorat de La Mitis dispose de mentors formés et accrédités pour accompagner des entreprises en démarrage, en expansion, en consolidation ou en processus de relève.

Le mentorat d'affaires est une relation où une personne d'expérience en affaires partage ses connaissances afin d'accroître le savoir-faire, les connaissances et l'efficacité de l'entrepreneur ou mentoré.

Le mentor n'est pas un coach et n'offre pas de services-conseils. Il est avant tout un écoutant qui s'attarde au savoir-être du mentoré et vise à développer son jugement, son discernement et son autonomie dans la conduite de ses affaires. Il encourage l'entrepreneur dans les moments difficiles.

Le mentor, dont le support est bénévole, est soumis à un code d'éthique et lié par un accord de confidentialité avec le mentoré.

Pour info, contacter la SADC de La Mitis au numéro (418-775-4619, poste 202)

---

## Campagne de SENSIBILISATION AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013.

En préparation des prochaines élections municipales le dimanche 3 novembre prochain, des formations sont offertes avec l'objectif d'éduquer la population en général et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique.

À quelques mois du scrutin municipal, vous, femmes et hommes, êtes préoccupés par les différentes consultations et rencontres d'information sur des enjeux concernant vos milieux? Désireux de vous outiller pour y participer? Ou encore, intéressés à solliciter la participation citoyenne et à l'utiliser comme levier de développement et d'intégration? Ces formations sont pour vous.

Formation *Relève et politique municipale* (2 h)

Mont-Joli, mercredi 3 avril à 19 h

Inscription: Lucie Brault, lucie.brault@femmes-bsl.qc.ca, (418) 869-3357

Formation *Relève et politique municipale* (2 h)

Sainte-Angèle-de-Mérici, lundi 8 avril à 19 h

Gisèle Hallé, ghalle@mitis.qc.ca, (418) 776-5546

Formation *Participation citoyenne: intégration et développement*

Sainte-Flavie, mardi 9 avril, 13 h 30

Inscription: Sophie Dumas-Hardy, macbf@globetrotter.net, (418) 722-0621



# Communautaire



## CLUB DE SOCCER DE SAINTE-LUCE INSCRIPTION ÉTÉ 2013

L'inscription officielle de vos jeunes aux activités du Club de soccer de Sainte-Luce se fera selon les coordonnées suivantes:

Date: Samedi 13 avril 2013  
Période: 10 h à 12 h  
Endroit: Centre Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois

### Coût d'inscription et activités

U-06 masculin et U-06 féminin Inscription: 50 \$/joueur  
Né-es en 2007-2008

- Enseignement et pratique des techniques de base
- Deux pratiques par semaine
- Un festival à Sainte-Luce

U-08 masculin et U-08 féminin Inscription: 105 \$/joueur  
Né-es en 2005-2006

- Une pratique par semaine
- Une partie inter municipale par semaine
- Deux festivals dont un à Sainte-Luce

U-10 masculin et U-10 féminin Inscription: 105 \$/joueur  
Né-es en 2003-2004

- Une pratique par semaine
- Une partie inter municipale par semaine
- Deux tournois

U-12 masculin et U-12 féminin Inscription: 105 \$/joueur

- Une pratique par semaine
- Une partie inter municipale par semaine
- Deux tournois

La période limite d'inscription est fixée au samedi 13 avril 2013, de 10 h à 12 h, au Centre Gabriel-Nadeau. L'inscription est également possible en prenant rendez-vous avec le coordonnateur des loisirs entre le 8 et le 12 avril de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Après le 13 avril, une demande d'inscription pourra être refusée car un nombre maximum de joueurs par équipe sera défini pour l'été.

Pour la saison 2013, tout sera mis en oeuvre pour former des équipes séparées, garçons et filles.

Pour informations supplémentaires, contactez:

Anne-Marie Soucy, présidente  
(418) 739-5739 drapeau.soucy@gmail.com

Ou Jean-Claude Molloy, coordonnateur des loisirs  
(418) 739-3393 jeanclaudemolloy@sainteluce.ca

## SOCCER LIBRE

Les jeunes inscrits au soccer libre ont une rencontre par semaine, sans partie intermunicipale. Une courte période est consacrée à l'apprentissage des techniques de base (environ 15 minutes) et se continue par du jeu libre encadré par un entraîneur.

Coût: 30 \$ par jeune

La période limite d'inscription est fixée au samedi 13 avril, de 10 h à 12 h, au Centre Gabriel-Nadeau. L'inscription est également possible en prenant rendez-vous avec le coordonnateur des loisirs entre le 8 et le 12 avril de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Pour informations supplémentaires, contactez:

Jean-Claude Molloy, coordonnateur des loisirs

Téléphone: (418) 739-3393

Courriel: [jeanclaudemolloy@sainteluce.ca](mailto:jeanclaudemolloy@sainteluce.ca)

## CAMP DE JOUR ESTIVAL

Période: 2 juillet au 17 août 2012 (7 semaines)

Coûts: 1<sup>er</sup> enfant: 60 \$  
2<sup>e</sup> enfant: 50 \$  
3<sup>e</sup> enfant: 40 \$  
5 \$ pour chaque sortie en autobus

Service de garde

Horaire: 7 h 30 à 9 h, 12 h à 13 h et 16 h à 17 h 30

Coût: 2,50 \$ par période, 5 \$ maximum par jour

De plus amples informations vous seront communiquées dans le bulletin LE COQUESILLON du mois de juin.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Club des 50 ans et plus de Luceville

### AVIS DE CONVOCATION

Le Club des 50 ans et plus vous invite à son assemblée générale annuelle le mardi 16 avril 2013 à compter de 19 h, à la Salle Louis-Philippe-Anctil (secteur Luceville).

Tout membre actif qui désire poser sa candidature au poste de président ou d'administrateur doit remplir le formulaire de mise en candidature au plus tard 5 jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée. Il est possible de se procurer les formulaires officiels auprès de Madame Rachel Fortin, secrétaire, au numéro (418) 739-3820.

# Communautaire (suite)

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

### Cabane à sucre

Organisée par le Club des 50 ans et plus de Luceville.  
Jeudi 4 avril 2013 chez Daniel Gendreau.  
Endroit: route Bel-Air à Sacré-coeur, Autoroute 20 sortie 606, rue Lauzanne environ 4 km dépassé Marcel Dionne.  
On s'y rend en auto. Co-voiturage possible.  
Admission: 20 \$ dîner, tire d'érable et taxes inclus.  
Procurez-vous vos billets avant le 1er avril auprès de Denis et Micheline au (418) 739-3552.

### Soirée de danses

Le Club des 50 ans et plus de Luceville organise une soirée de danses à 20 h le 20 avril prochain avec Gérald et Géraldine Proulx, à la Salle Louis-Philippe-Anctil.

Pour plus d'informations, communiquez avec Micheline ou Denis au (418) 739-3552.



## CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

### Rabais pour les membres

Le Club a négocié un rabais substantiel pour ses membres auprès du Centre Multi-Sports, 283 rue Saint-Germain Est, à Rimouski. En effet, sur présentation de sa carte de membre, un rabais de 30 % sur le prix habituel pour trois mois sera accordé. Il n'en coûtera que 35 \$ (taxes en sus) par mois lors d'une inscription au Centre pour une période de trois mois. Une excellente façon de se mettre en forme d'ici la période estivale. La carte de membre du Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce n'est que de 5 \$ pour l'année 2013.

Dans un tout autre ordre d'idées, le Forfait Dîner-Théâtre a été un succès sur tous les plans et nous désirons remercier vivement les personnes qui y ont assisté ou participé de quelque façon que ce soit.

La prochaine soirée de danse aura lieu le samedi 4 mai prochain à 20 h au Centre Gabriel-Nadeau en compagnie des musiciens Jean-Yves Cayouette et Bruno Proulx.

Pour information :  
Marie-Claire Cormier, présidente (418) 739-4903

## **BOTTIN DES GARDIENS ET GARDIENNES D'ENFANTS ET DES JEUNES ÉTUDIANTS(ES) AU TRAVAIL**

Afin d'aider les étudiants de la municipalité de Sainte-Luce à se trouver un emploi pour l'été, le service des loisirs vous offre la possibilité d'être inscrit dans son bottin. Si tu es intéressé, complète le présent formulaire et retourne-le à l'adresse suivante avant le 20 mai prochain: Service des loisirs de Sainte-Luce, 1, rue Langlois, Sainte-Luce, G0K 1P0

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Âge: \_\_\_\_\_ ans

Coche ton intérêt pour les travaux suivants :

	OUI	NON		OUI	NON
Tonte de gazon			Entretien ménager		
Raclage de feuilles			Entretien de parterres		
Peinture intérieure			Gardiennage d'enfants		
Peinture extérieure			Gardiennage d'animaux domestiques		
Entretien de piscine			Agriculture (foin, etc.)		

Signature du père, de la mère ou tuteur (si moins de 18 ans): \_\_\_\_\_

Signature de l'étudiant : \_\_\_\_\_

# Offres d'emplois étudiants

---

## **CAMP DE JOUR**

### ***Moniteur-trice du service de garde***

Sous l'autorité du coordonnateur des loisirs, le moniteur du service de garde planifie les activités et anime les jeunes en dehors des périodes du camp de jour.

Exigences:

- Avoir 16 ans au moment de l'embauche ;
- Être étudiant de niveau secondaire 5 en septembre;
- Expérience avec la clientèle sera un atout;
- Il collabore avec les moniteurs du camp de jour lors des sorties régulières et spéciales;
- Être entièrement disponible entre le 24 juin et le 16 août 2013 ;

Salaire: 10,65 \$ l'heure, 30 heures / semaine, pendant 8 semaines.

---

## **CAMP DE JOUR**

### ***Moniteur-trice du camp de jour***

Sous l'autorité du coordonnateur des loisirs, le moniteur du camp de jour planifie les activités et anime les jeunes pendant la période du camp de jour.

Exigences:

- Avoir 16 ans au moment de l'embauche ;
- Être étudiant de niveau cegep ou universitaire en septembre;
- Expérience avec la clientèle sera un atout;
- Être entièrement disponible entre le 24 juin et le 16 août 2013 ;

Salaire: 10,65 \$ l'heure, 35 heures / semaine, pendant 8 semaines.

---

### ***Coordonnateur-trice de soccer***

Sous l'autorité du coordonnateur des loisirs, le coordonnateur de soccer encadre et anime l'ensemble des activités reliées au soccer municipal et il entretient les terrains.

Exigences:

- Avoir 18 ans au moment de l'embauche;
- Être étudiant de niveau collégial ou universitaire;
- Avoir une expérience et une formation reconnues des techniques d'entraînement et d'encadrement du soccer;
- Être entièrement disponible le jour, le soir et les fins de semaine, entre le 13 mai et le 16 août 2013.

Salaire: 11,15 \$ l'heure, 35 heures / semaine, pendant 14 semaines.

---

## **PRÉSENTATION DE CANDIDATURE**

Les étudiants et les étudiantes intéressés-es doivent faire parvenir leur curriculum vitae selon les coordonnées suivantes:

Moniteurs-trices: au plus tard le vendredi 3 mai 2013

Coordonnateur-trice de soccer: au plus tard le lundi 15 avril 2013

- En personne ou par la poste à: Municipalité de Sainte-Luce, 1 rue Langlois, Sainte-Luce, G0K 1P0
- Par courrier électronique à: [jeanclaudemolloy@sainteluce.ca](mailto:jeanclaudemolloy@sainteluce.ca)

Pour informations, communiquez par téléphone avec le coordonnateur des loisirs, au (418) 739-3393.

# Communautaire (suite)

## **UNE RELÂCHE... SANS RELÂCHE**

### **Merci à nos partenaires**

Un merci sincère à tous les partenaires qui ont permis la réalisation des activités de la semaine de relâche scolaire à Sainte-Luce, pour le plaisir des 94 participants et participantes.

L'URLS du Bas-Saint-Laurent (400 \$), la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette (350 \$) et Béton Provincial (200 \$), pour leur généreuse contribution financière;

Les bénévoles du Club des 50 ans et plus de Luceville pour l'organisation et l'animation de la journée intergénérationnelle: mesdames Micheline Bourgoïn, Linda Desgagnés, Yolande Desrosiers, Pauline St-Laurent, Nicole Desgagnés et messieurs Denis Ross, Alphonse Ross et Wilfrid Perreault;

Les bénévoles de la Corporation du sentier de ski de Sainte-Luce: messieurs Janin Lévesque, Denis St-Laurent, Richard Desrosiers, Alphonse Ross et Florent Caron pour la préparation impeccable des sentiers. Collaboration spéciale de Messieurs Mario Larouche et Louis-Marie Dallaire pour les patrouilles de sécurité;

Madame Carmen Potvin pour la recherche et l'achat, à titre bénévole, des cadeaux pour les 60 tours de bingo;

La direction de la Pépinière de Sainte-Luce pour l'autorisation d'utiliser et d'aménager le site pour la tenue de la randonnée en raquettes et en skis;

La Ville de Mont-Joli pour l'accès privilégié aux jeux gonflables et à la piscine;

Les Fusiliers du Saint-Laurent pour le prêt d'une tente et d'une table, de fanals et de bancs pour supporter la réalisation de la randonnée de nuit en skis et en raquettes;

Vélo Plein-Air pour le prêt de 10 paires de raquettes;

Mitis en Forme et en Santé pour le prêt de 10 paires de raquettes;

Érablière Le Gobe-Sucre, M. Christian Gobeil pour la tire d'érable;

Salon de quilles de Luceville pour l'accès aux allées de quilles à coût réduit .

Merci

## **UN MOT DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE DU SECTEUR SAINTE-LUCE-SUR-MER**

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier. Grâce à votre générosité, lors du dernier bazar de livres, nous avons augmenté notre collection permanente de plusieurs titres dont les suivants :

- 1000 choses à voir dans le monde: des sites, des monuments, des lieux incroyables. (catégorie: documentaire voyage)
- Vroom! Vroom!: venez toucher et découvrir ce livre avec vos tout-petits. (catégorie: album jeunesse)
- Mon ballon : une histoire du chaperon rouge avec son ballon rouge. (catégorie: album jeunesse)
- La chute de Sparte: de l'auteur Biz, un membre de groupe Loco Locass. (catégorie: roman ado.)

Passez nous voir pour découvrir d'autres titres, le mercredi entre 19 h à 21 h ou le dimanche entre 10 h à 12 h.

### **PLAN D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ CIVILE**

#### **Recrutement de bénévoles pour sa mise en application**

La Municipalité de Sainte-Luce a adopté en janvier dernier son plan d'intervention municipale en sécurité civile.

Bien que son personnel soit associé étroitement à la mise en œuvre de celui-ci, l'apport des bénévoles est essentiel à son application advenant un sinistre majeur.

Nous avons besoin des bénévoles dans les secteurs suivants:

- Service aux sinistrés
- Inscription
- Repas
- Hébergement

Les personnes intéressées sont priées de transmettre par écrit leur intérêt à y participer en mentionnant leurs disponibilités et leurs coordonnées. Vous serez ensuite contactés par le directeur général pour une rencontre exploratoire.

Municipalité de Sainte-Luce  
Jean Robidoux, directeur général  
1, rue Langlois, Sainte-Luce, G0K 1P0  
jeanrobidoux@hotmail.fr  
(418) 739-4317

## UN PRINTEMPS INATTENDU À SAINTE-LUCE



Cette année, la marmotte Fred de la Gaspésie qui a prédit que l'hiver sera glacial et surtout interminable avait probablement un gros mal de dents.

En effet, depuis quelques jours, la présence odorante de la mouffette Délima dans certains secteurs de Sainte-Luce nous laisse plutôt croire que le soleil affute ses rayons qui sublimeront nos congères. Un printemps hâtif constitue l'occasion rêvée d'aller à la plage de l'Anse-aux-Coques pour admirer les blocs de glace cristalline échoués sur place par l'action oscillante des marées. Avec prudence, il est possible de s'approcher de ces monolithes hétéroclites, afin de mieux apprécier leurs dimensions pharaoniques.

Outre la fonte des glaces, le printemps annonce aussi l'arrivée prochaine de l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce. Cette assemblée aura lieu le 26 mars 2013 à 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Luce. À l'ordre du jour, il y aura le bilan de la dernière saison, la présentation du rapport sur l'état des finances et une revue du plan d'action 2013-2014. Par ailleurs, il sera aussi question de la relance du concours de sculptures de sable, de la réalisation de nouvelles activités publicitaires ainsi que du retour du symposium des sculptures sur bois de Sainte-Luce.

En vue de la prochaine saison estivale, il y a déjà trois dates à retenir inmanquablement. En premier lieu, il y aura l'ouverture du bureau d'accueil de la plage de Sainte-Luce le 25 juin. Le 27 juillet, pour le bonheur des petits et des grands, la folie renaît avec le concours de sculptures de sable. Enfin, la beauté ensorcelante de l'art sculptural s'invite à la promenade de l'Anse-aux-Coques avec le concours des Sculpturales du 19 au 25 août 2013.

François Loiselle, secrétaire  
Corporation de développement touristique de  
Sainte-Luce  
Tel. : (418) 739-5723 ou (418) 724-5154 poste 223



## FABRIQUE DE SAINTE-LUCE

### 3 ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

Le 6 avril prochain se tiendra un souper de crabe et de brochette de poulet à la Salle Louis-Philippe-Ancil, secteur Luceville. Le coût du billet est fixé à 35 \$ en prévente et à 40 \$ à la porte le soir de l'événement. Les billets sont en vente aux endroits habituels.

Le 27 avril, le traditionnel marché aux puces se déroulera au Centre Gabriel-Nadeau, secteur Sainte-Luce-sur-Mer, entre 10 h et 17 h. Vous pouvez réserver une table au coût de 15 \$ chacune auprès de Lucien Dionne au 739-5272. Des hot-dogs et des breuvages seront servis sur place au coût de 1 \$ chacun.

Finalement, le dimanche 5 mai, sera servi un dîner familial qui se tiendra également au Centre Gabriel-Nadeau. Par la même occasion, les dames du Cercle des Fermières vous présenteront leur exposition. Venez manger et encourager les fermières en admirant le travail que ces artisanes font de leurs mains.

### COLUMBARIUM EXTÉRIEUR

La Fabrique de Sainte-Luce a fait l'acquisition d'un columbarium extérieur de 18 niches cinéraires (espaces) dans le cimetière de Sainte-Luce.

Nous souhaitons donner aux gens la possibilité de disposer des urnes des défunts dans le plus grand respect et en toute dignité.

Il suffit de contacter le presbytère de Sainte-Luce pour information ou réservation au (418) 739-4363.

Lucien Dionne, président

### EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Ressources naturelles est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole ».

• Début d'emploi: Fin-avril      Durée : 2 à 5 semaines

• Salaire horaire: 18,24 \$

Pour plus d'informations et pour vous inscrire :

• Le formulaire « Offre de service abrégé » est disponible sur la page d'accueil du site web :

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

• Transmettre le formulaire ou votre curriculum vitae, par courriel : [pepinieredesainte-luce@mrn.gouv.qc.ca](mailto:pepinieredesainte-luce@mrn.gouv.qc.ca)

Ou par la poste : 240, rang 2 O, Sainte-Luce, G0K 1P0

• Pour obtenir un formulaire : ? 418-739-4819 poste 0